



Devenez assistant de langue française à l'étranger

« Vous êtes attiré(e) par l'étranger ? Vous parlez anglais, allemand, chinois, espagnol, italien, néerlandais, portugais ou russe ? Vous désirez améliorer vos compétences pédagogiques et linguistiques en approfondissant votre connaissance d'une culture étrangère, être un représentant de la langue française et de sa culture ? Vous aimeriez contribuer au développement des échanges entre étudiants, professeurs et élèves ? Vous êtes prêt(e) à participer à la vie d'un établissement, d'une classe, à partager votre énergie et votre enthousiasme ? Vous voulez faire des rencontres, découvrir un pays et ses habitants ? » Optez pour une première expérience professionnelle rémunérée et tout autant enrichissante sur le plan personnel, en validant des crédits ECTS d'enseignement dans le cadre de votre cursus universitaire.

Postulez dès maintenant. Avec environ 1.700 postes à pourvoir en 2018-2019 dans les 22 pays participant à ce partenariat, la campagne de recrutement d'assistant en français a débuté le 7 novembre dernier et se terminera le 14 février 2018 à 23h59 (heure de Paris). Tous les étudiants titulaires d'une des trois années de licence (L1, L2, L3) ou d'une première année de Mas-

ter (M1) peuvent déposer une candidature comme assistant de langue à l'étranger auprès du centre international d'études pédagogiques (CIEP), opérateur de l'éducation nationale en matière de coopération et de mobilité internationale.

Des missions d'ambassadeur culturel. Les assistants de langue sont affectés dans des établissements scolaires (ou universitaires, dans certains cas) pour une durée de 7 à 12 mois. Ils secondent le ou les professeur(s) de français en assurant une ou plusieurs des fonctions suivantes : la pratique de la langue orale avec les élèves aux côtés du professeur, des cours de conversation avec les élèves, une initiation à la civilisation et la culture françaises, une participation à diverses activités éducatives de l'établissement, l'aide personnalisée à l'élève, une participation à la mise en œuvre d'un projet d'échanges, l'animation d'un club de langue, l'accompagnement éducatif, des stages linguistiques éventuellement, aide à la préparation des diplômes ou certificats en langue française : DELF/DALF - TCF. D'autres rôles peuvent être imaginés, au sein de l'établissement, en fonction des besoins locaux.



Quelques conditions à respecter. Pour un premier départ, vous devez être de nationalité française et étudiant, être âgé de 20 à 30 ans (voire 35 ans pour certains pays), et avoir suivi votre scolarité secondaire dans un établissement français, en France ou à l'étranger. Enfin, vous devez posséder une bonne connaissance de la langue du pays d'accueil, niveau de certification B1 minimum pour la plupart des destinations, avec pour exception la Chine et les Pays-Bas.

Inscrivez-vous en ligne. Les inscriptions s'effectuent sur le site du CIEP en 3 étapes : passer tout

d'abord un test d'éligibilité, pour connaître la compatibilité entre profil et destination, se pré-inscrire ensuite pour être mis en relation avec un établissement référent de l'enseignement supérieur en France puis enfin procéder à une inscription effective. Vous pouvez passer le test autant de fois que vous le souhaitez, mais vous ne pourrez ensuite vous positionner que pour un seul pays, avant la soumission votre candidature à un professeur évaluateur. Le CIEP vous fera savoir si votre candidature a été retenue ou si vous êtes sur liste d'attente entre avril et septembre, selon les pays.

EN SAVOIR PLUS

CIEP :

www.ciep.fr/assistants-francais-a-letranger